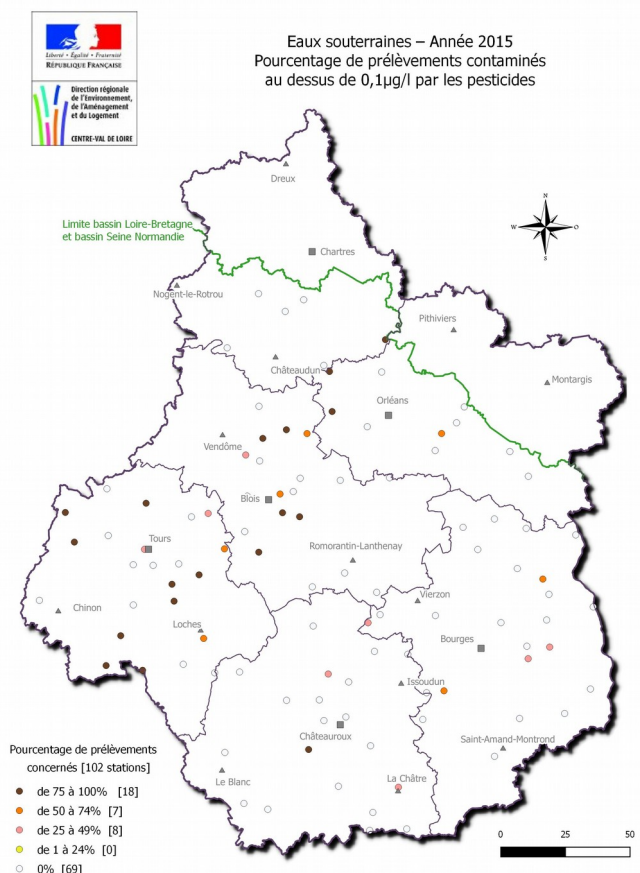


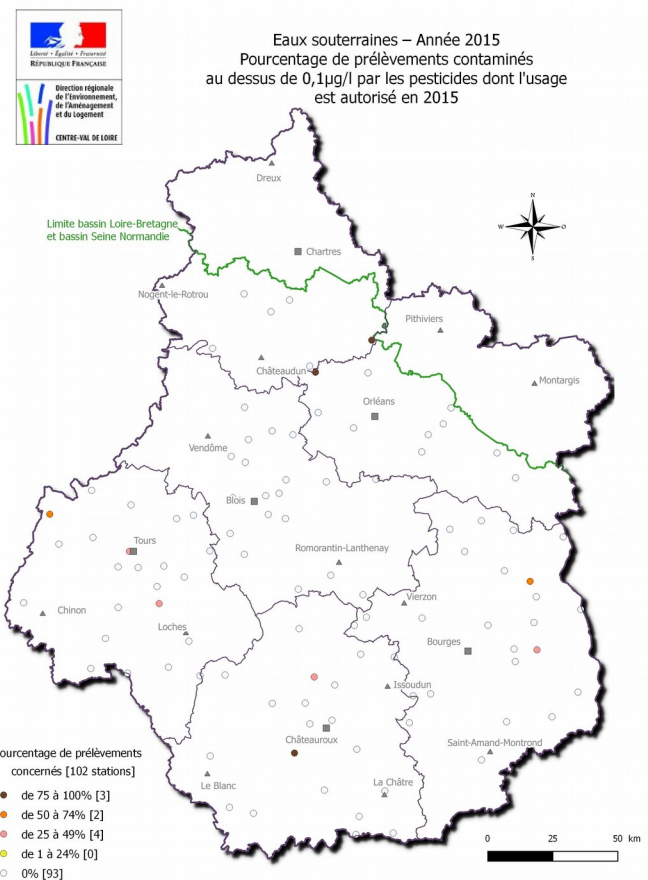
Nombre de points de prélèvement	329
Nombre de molécules recherchées	328
Origine des données	AESN, AELB, ARS
Nombre de prélèvements	517
% de prélèvements avec quantification d'au moins 1 molécule	56,00 %
% de quantification > 0,1 µg/l (<i>norme de potabilité pour une substance active</i>)	22 % (167)*
% de quantification > 2 µg/l (<i>norme de potabilisation pour une substance active</i>)	0,1 % (1)*
Nombre de molécules quantifiées	51
Nombre de molécules quantifiées > 0,1 µg/l	17
% de prélèvements contaminés en pesticides totaux > 0,5 µg/l (<i>norme de potabilité pour la somme des substances actives</i>)	4,00 %
% de prélèvements contaminés en pesticides totaux > 5 µg/l (<i>norme de potabilisation pour la somme des substances actives</i>)	0,20 %

* : nombre total de quantifications observées

La présence de PPP a été quantifiée dans 53 % des points de prélèvement suivis sur l'année 2015 en région Centre-Val de Loire. 51 molécules (dont des métabolites) ont été quantifiées dans les eaux souterraines sur cette même période. 19 % des points de prélèvement suivis présentent une contamination au-dessus de 0,1 µg/l. Sur les 775 quantifications de molécules dans les eaux, 22 % sont supérieures à 0,1 µg/l. Les cartes ci-dessous se limitent aux 102 stations de mesure avec au moins 2 prélèvements en 2015.



Sources : IGN BDTOP0 (2015) - Agence de l'eau Loire-Bretagne, Agence de l'eau Seine Normandie, ARS Centre-Val de Loire (prélèvements 2015)
Réalisation : DREAL Centre-Val de Loire - / SEB - octobre 2016



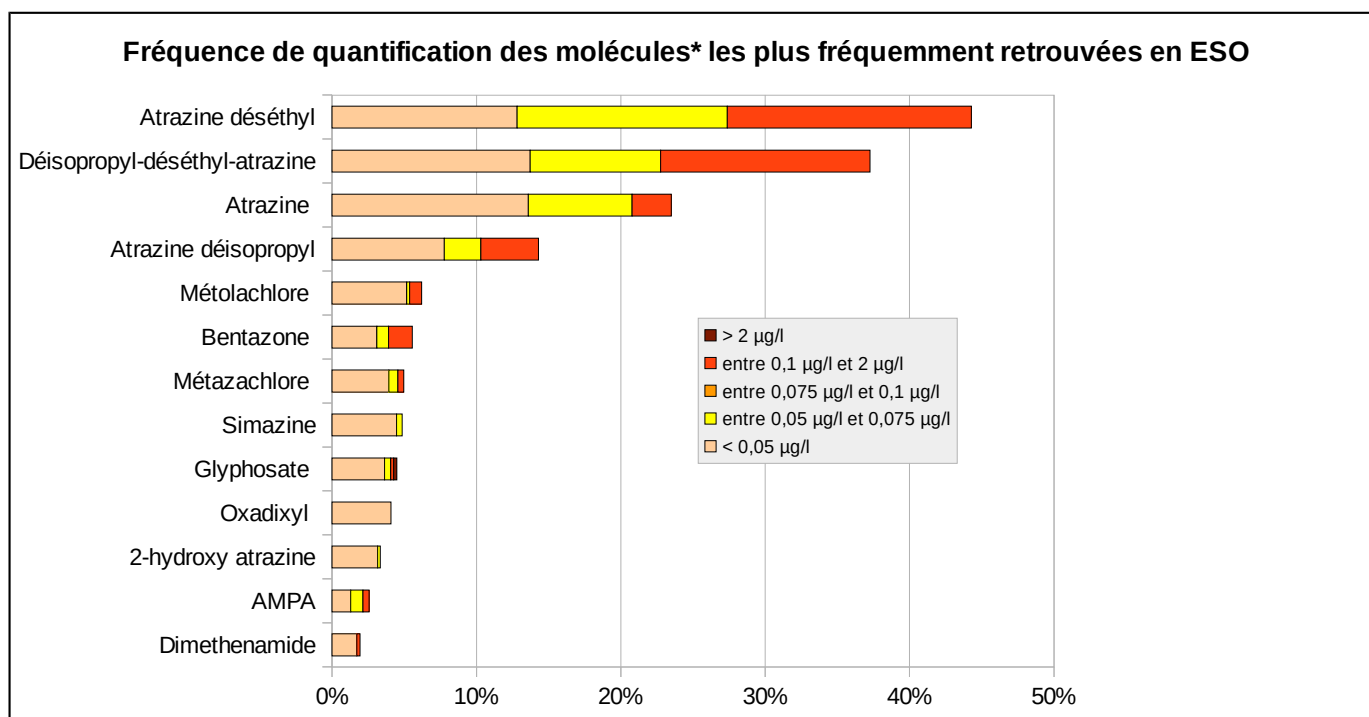
Sources : IGN BDTOP0 (2015) - Agence de l'eau Loire-Bretagne, Agence de l'eau Seine Normandie, ARS Centre-Val de Loire (prélèvements 2015)
Réalisation : DREAL Centre-Val de Loire - / SEB - octobre 2016

Sur les 51 molécules quantifiées, 27 sont autorisées à l'usage en 2015.

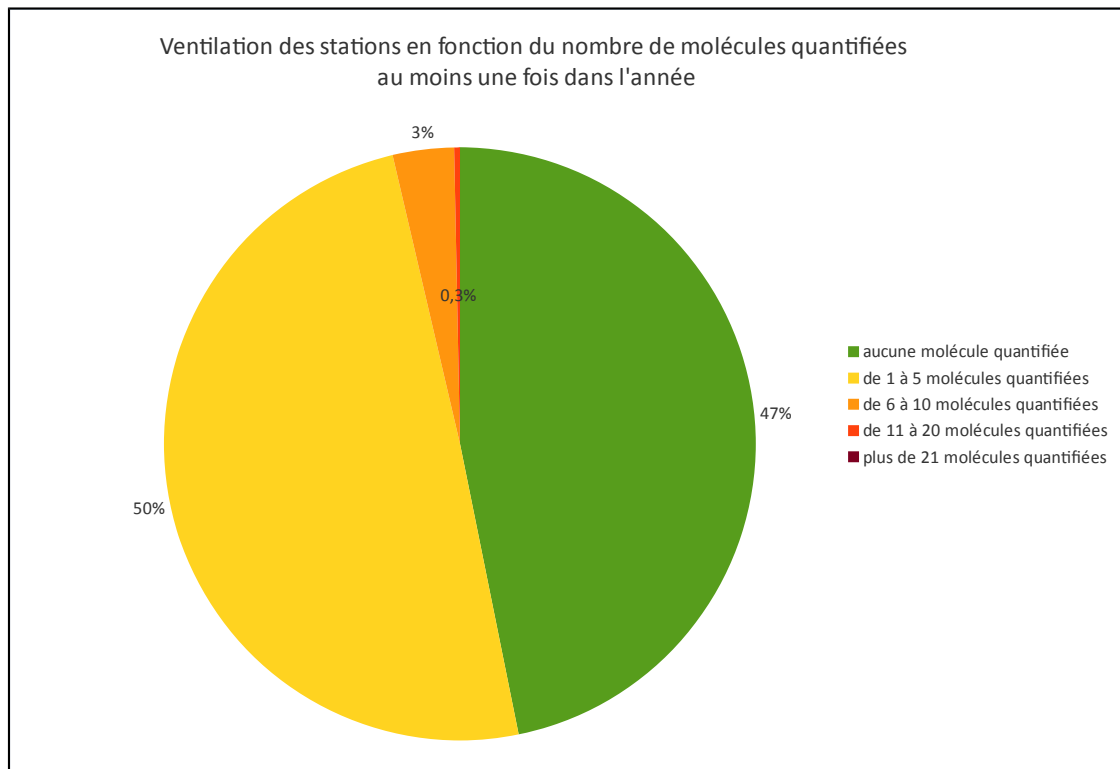
3 molécules sont présentes dans plus de 20 % des analyses et 12 dans plus de 2 %. Il s'agit presque exclusivement d'herbicides, hormis le fongicide Oxadixyl. Sur ces 12 molécules, 4 ont un usage autorisé (3 substances actives et 1 métabolite) et 8 sont interdites (4 substances actives et 4 métabolites).

Les eaux souterraines restent très impactées par les triazines, aujourd'hui interdites, puisque 66 % des quantifications sont liées à cette famille de molécules, illustrant l'inertie des nappes face à une pollution installée. En effet, les 4 molécules les plus quantifiées correspondent à l'Atrazine (interdite d'utilisation depuis 2003) et à ses métabolites. L'Atrazine déséthyl est quantifiée sur 142 points de prélèvement l'Atrazine sur 75. La quantification de ces substances désormais retirées du marché peut servir d'indicateur de vulnérabilité des nappes vis à vis de molécules plus récentes disposant de capacités de migration potentiellement similaires à celles de l'Atrazine.

17 molécules ont été quantifiées à des concentrations supérieures à 0,1 µg/l et 1 molécule a été quantifiée à des concentrations supérieures à 2 µg/l : le Glyphosate.

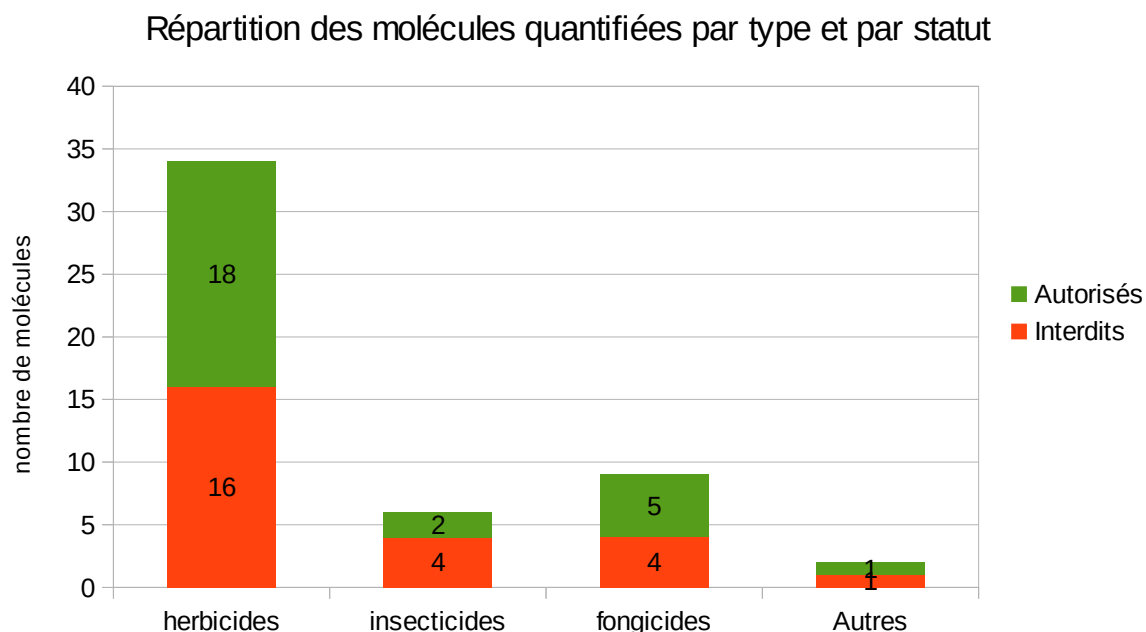


Sur 47 % des points de prélèvement suivis en eaux souterraines, aucune molécule n'a été quantifiée (154 sur 329 points de prélèvement dont la grande majorité sont des captages d'alimentation en eau potable suivies au titre du contrôle sanitaire réalisé par l'Agence Régionale de Santé). Le nombre moyen de molécules quantifiées par point de prélèvement est de 1,4. Si l'on prend seulement en compte les 53 % des points de prélèvement avec quantification de PPP (201 stations), la moyenne passe à 2,4 molécules par station.



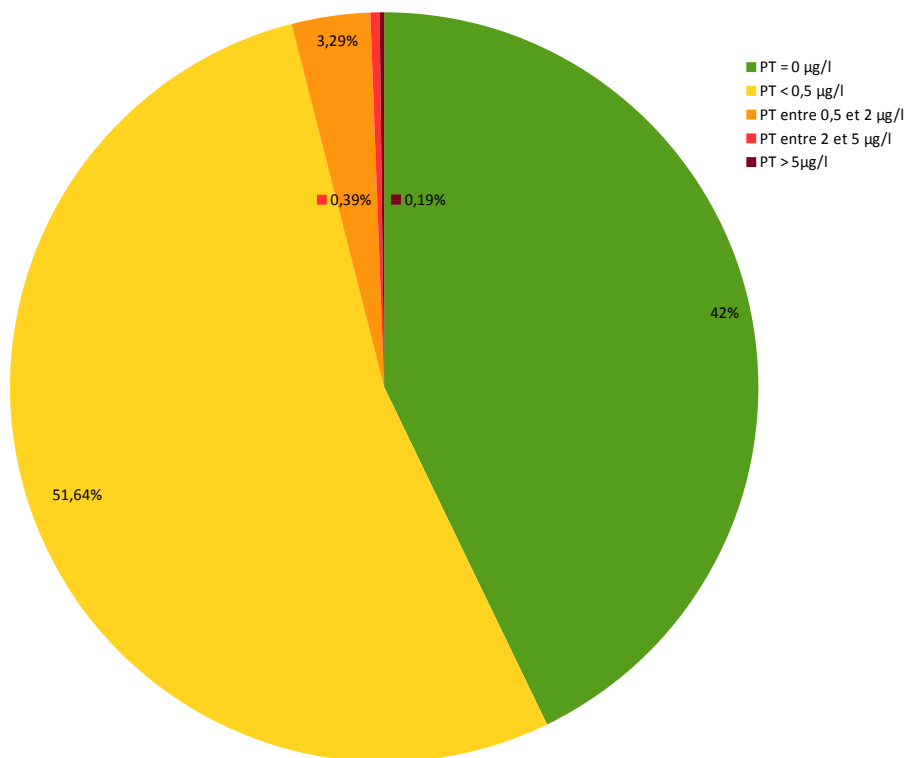
Nombre de stations : 329

En termes de diversité des molécules quantifiées dans les eaux (dont les métabolites), les herbicides et les insecticides représentent respectivement 67 % et 12 % du total (18 % pour les fongicides). Toutefois, en terme de récurrence des quantifications dans les eaux, les herbicides sont nettement majoritaires avec 94 % des cas (2 % pour les insecticides, 4 % pour les fongicides). Tous usages confondus, 49 % des molécules quantifiées sont interdites d'utilisation à ce jour (82 % des quantifications dans les eaux).



Près de 4 % des prélèvements d'eau réalisés présentent des concentrations en pesticides totaux supérieures à 0,5 µg/l (norme « eau potable »). 1 prélèvement dépasse 5 µg/l (norme « eau potabilisable »). 42 % des prélèvements sont exempts de toute quantification de molécule.

Ventilation des prélèvements en fonction de la concentration en pesticides totaux (PT)



Nombre de prélèvements : 517